



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
27 avril 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-neuvième session

Bangkok, 25 avril-1^{er} mai 2013

Point 3 d) de l'ordre du jour

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire
de la Commission, y compris les activités des institutions
régionales: Environnement et développement**

Projet de rapport

Environnement et développement

1. Les représentants de la Chine, de l'Inde, de la Fédération de Russie et de Sri Lanka ont fait des déclarations.
2. La Commission a souligné le rôle régional important qu'elle jouait dans le suivi des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil), du 20 au 22 juin 2012¹. Elle a noté que la Commission constituait la tribune régionale la plus ouverte et inclusive en Asie et dans le Pacifique qui favorisait l'intégration équilibrée des trois piliers du développement durable. Une délégation a noté que le secrétariat devrait collaborer avec des agences internationales pertinentes, telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement.
3. Formulant des réponses concrètes aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, une délégation a souligné les problèmes particuliers rencontrés par les pays en développement, tels que le manque d'accès à des technologies peu coûteuses et l'insuffisance des capacités humaines et institutionnelles et autres ressources qui sont nécessaires pour réaliser le développement durable. Une délégation a par ailleurs attiré l'attention sur le besoin particulier d'aide pour réaliser le programme d'action mondial et pour assurer le développement durable dans la région. Plusieurs délégations ont réaffirmé l'importance d'une approche axée sur les populations, en donnant la priorité à l'éradication de la pauvreté et aux moyens de subsistance. À cet égard, on a également rappelé à la Commission les principes de Rio, tels qu'énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, adoptée en 1992², et notamment le principe 6 sur les responsabilités communes mais différenciées, ainsi

¹ A/RES/66/288.

² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, n° de vente: F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

que l'Agenda 21³ et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Plusieurs délégations ont aussi noté l'importance de tels accords pour aider à réaliser les objectifs de développement pertinents convenus internationalement, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement.

4. La délégation de la Fédération de Russie a noté que les commissions régionales avaient un rôle important à jouer pour aider les États membres dans l'élaboration de stratégies et de plans régionaux, ainsi que dans leur mise en œuvre nationale, en veillant à ce que les actions régionales soient conformes aux accords mondiaux relatifs aux objectifs du développement durable.

5. La Commission a été informée des initiatives nationales destinées à promouvoir la croissance inclusive et durable dans des pays membres. Ces initiatives comprenaient celles de l'Inde, dont son douzième plan quinquennal, qui fait de la durabilité le premier objectif et qui souligne le rôle fondamental de l'investissement dans le capital naturel, le Fonds national pour l'énergie propre, le Plan d'action national sur les changements climatiques et un programme visant à rendre le développement rural plus vert; les programmes nationaux de Sri Lanka ayant pour objets l'accroissement de la couverture forestière, la réduction des émissions de carbone et la protection des cours d'eau et bassins versants; et le douzième plan quinquennal de la Chine.

6. La Fédération de Russie a exprimé sa gratitude aux États membres pour lui avoir confié la tâche d'accueillir le Forum Asie-Pacifique de l'énergie, le premier forum au niveau ministériel sur l'énergie sous les auspices de la Commission. Les projets de documents finals de la réunion préparatoire régionale avaient mis en évidence les grandes possibilités de coopération régionale qui étaient offertes pour renforcer la sécurité énergétique en Asie et dans le Pacifique. Les États membres ont été instamment priés d'envoyer des délégations de haut niveau à ce Forum, qui se tiendrait à Vladivostok (Fédération de Russie) du 27 au 30 mai 2013.

7. Une délégation a souligné l'importance des activités menées par le secrétariat pour promouvoir la coopération régionale dans le domaine du développement urbain viable et a exprimé sa gratitude au secrétariat pour les activités qu'il avait menées concernant le projet de développement d'infrastructures urbaines durables en Asie centrale.

8. Un certain nombre de délégations ont suggéré plusieurs domaines d'activité que le Comité de l'environnement et du développement devra examiner comme des questions prioritaires lors de sa prochaine session. Une délégation a proposé la liste suivante de questions prioritaires éventuelles: la pollution transfrontière (phénomène de la brume, eau et déchets dangereux); les catastrophes naturelles résultant des changements climatiques (sécheresse, inondation et pandémies); la gestion urbaine durable dans le contexte de l'urbanisation croissante de la région; et le besoin d'une approche adaptée à la croissance verte et à la consommation et à la production durables compte tenu des situations particulières des pays et de leurs niveaux de développement. Une délégation a aussi souligné l'importance du lien eau-énergie-alimentation, ainsi que celle de l'utilisation des sols, et a insisté sur le fait qu'il fallait étudier le rapport entre utilisation des sols, alimentation, énergie et sécurité de l'eau.

³ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence* (Publications des Nations Unies, n° de vente E.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

9. Mettant en évidence le problème essentiel que constitue l'impact des changements climatiques, une délégation a souligné que les actions nationales présentant des avantages transfrontières devaient bénéficier d'une aide internationale.
